



## Séance du Comité Syndical du SMEP de la région de Jurançon du 3 juillet 2023

Le 3 juillet 2023, à 18 heures, le Comité du Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la région de Jurançon s'est réuni dans les locaux du SMEP à Jurançon, sur convocation de Monsieur le Président, affichée le 27 juin 2023 et transmise par voie électronique le 27 juin 2023, et sous la présence de ce dernier.

**PRESENTS :** M. BERNOS Michel, M. DUDRET Victor, M. POURTAU Xavier, M. RHAUT Jean-Christophe, M. MORA Pascal, M. NAHON André, Mme MARQUE Christine, M. COUTO Benoit, M. URBAN Jean-Claude, M. CABANNE Pascal, M. CAMPAYS David, M. PARIS Gérard, M. LASSALLE Philippe, M. POUILLION Jean, M. MALO Serge, M. LESCUDÉ Frédéric, M. VERMESSE Bruno, M. DUMAS François, M. BÉGUÉ Gérard, Mme HOURCADE-MEDEBIELLE Véronique, M. LACRABERE Francis, Mme JOUANINE Marie-Hélène.

**ABSENTS EXCUSES :** M. PATRIARCHE Nicolas, M. DAVANTES Jean-Charles (représenté par M. COUTO Benoit, délégué suppléant), M. CAPERET Alain, Mme DAUGAS Sylvie (représentée par M. CAMPAYS David, délégué suppléant), M. FAUX Jean-Pierre, M. MAZODIER Frédéric, M. MAUBOULES Patrick, M. CARRIQUIRY Gérard, Mme BELAYGUE Dominique, M. GAUZERE Guy, M. ROTH Patrick, M. CLAVERIE Didier, M. SOUDAR Denis, M. BERTRANINE-CHANQUET Serge, M. GERMAIN Eric, M. PEDEFLOUS Roger (représenté par M. LESCUDÉ Frédéric, délégué suppléant), M. BURON Patrick, M. RANGOTTE Pierre.

**ABSENTS MAIS AYANT DONNÉ POUVOIR :** M. BERNIARD Claude a donné pouvoir à M. BERNOS, M. LABAT Léopold a donné pouvoir à M. LACRABERE.

**Secrétaire de séance :** Madame HOURCADE-MEDEBIELLE Véronique.

### Délibération n° 16 – 2023 : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public 2022 et Rapport Annuel du Concessionnaire 2022

*Rapporteur : Monsieur BERNOS Michel*

Conformément aux dispositions des articles D. 2224-1 à D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur le Président présente aux membres du Comité syndical le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable de l'année 2022.

Ce rapport, qui a été transmis au préalable à l'ensemble des délégués, est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le RPQS est un document public qui répond à une exigence de transparence interne mais également à l'exigence de transparence vis à vis de l'utilisateur, lequel peut le consulter à tout moment au siège du syndicat ou sur son site internet.

Les communes du périmètre du SMEP sont destinataires du RPQS, qui est présenté en Conseil Municipal ou en Conseil communautaire, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le RPQS ci-annexé présente les caractéristiques techniques du service, la tarification et les recettes du service, ainsi qu'en annexe plusieurs indicateurs de performance.

Le RPQS intègre la note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, et le Rapport Annuel de 2022 établi par le concessionnaire AGUR.

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du CGCT, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SMEP de la région de Jurançon a examiné le RPQS en date du 13 juin 2023 du Concessionnaire, et a émis un avis favorable.

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service de l'année 2022 et le rapport annuel 2022 du concessionnaire,

Vu l'avis favorable rendu par la CCSPJ en date du 13 juin 2023,

Le Comité Syndical, après avoir entendu Monsieur le Président dans ses explications, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2022 et le Rapport Annuel du Concessionnaire 2022, ci-annexé.

Au moment du vote de la délibération :

En exercice : 39 Nombre de présents : 22 Pouvoirs : 2 Nombre de votants : 24

Vote – Pour : 24 / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait à JURANÇON et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme.

Signature du Président :  
Michel BERNOS



SYNDICAT MIXTE  
DE L'EAU POTABLE  
DE LA REGION DE JURANÇON

Signature du secrétaire de séance :  
V. HOURCADE-MÉDEBIELLE

